

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 11 juillet 2022 à 18 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-22-07-43

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-07-44

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-22-07-45

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 27 juin 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 27 juin 2022.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-07-46

SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET CRÉMATOIRE L'ENVOLÉE INC.

D'autoriser la signature d'un acte de vente en faveur de Crématoire l'Envolée inc. du lot numéro 6 513 358 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 3 700 m², et ce, aux termes d'un acte préparé par maître Jean-François Brunet, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-07-47

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - SURPLUS AFFECTÉ - AMÉNAGEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT le surplus non affecté disponible au dépôt des états financiers 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire prévoir un montant pour des travaux d'aménagement au parc industriel de la Lièvre non spécifiquement prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter la somme de 100 000 \$ à même le surplus non affecté afin de créer un surplus affecté - Aménagement du parc industriel de la Lièvre.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-07-48

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - SURPLUS AFFECTÉ - LOGEMENTS SOCIAUX

CONSIDÉRANT le surplus non affecté disponible au dépôt des états financiers 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir des logements sociaux, ce qui fait partie des compétences de l'agglomération;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter la somme de 100 000 \$ à même le surplus non affecté afin de créer un surplus affecté - Logements sociaux.

D'autoriser la trésorière à procéder aux écritures nécessaires à cette affectation.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-07-49

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 RÉVISÉES AU 28 JUIN 2022 ET PARTICIPATION AU DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'approbation des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2022 en date du 28 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le dépôt des rapports d'approbation budgétaire de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides tel que présenté par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2022.

D'accepter de participer à la hauteur de 10 % du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides en proportion des habitations sur le territoire de la Ville.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-07-50

ENTÉRINER LA NOMINATION DE LIEUTENANT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de lieutenant suite au départ de monsieur Martin Cossette;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner la nomination de monsieur Mario Hamel au poste de lieutenant par intérim, et ce, à partir du 30 juin 2022.

Les conditions de travail applicables sont celles prévues à l'entente intervenue entre l'Association des pompiers du Service des incendies de Mont-Laurier et la Ville, en date du 4 avril 2019, présentement en vigueur.

Son supérieur immédiat est monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie.

Le salaire est imputable selon les besoins du Service de la sécurité incendie.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-22-07-51

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE SELON LES PROTOCOLES D'APPELS INCENDIES ÉTABLIS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

CONSIDÉRANT le projet de renouvellement du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT l'article 11 du plan de mise en oeuvre du schéma qui consiste à optimiser le déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal;

CONSIDÉRANT que la notion de force de frappe inclus le besoin en eau lors de l'attaque initial;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la proximité d'équipement et de personnel à la caserne de la municipalité de Grand-Remous pour une portion du territoire en direction de cette municipalité;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative à la fourniture d'entraide automatique selon les protocoles d'appels incendies établis à intervenir avec municipalité de Grand-Remous, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-22-07-52

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Véronie Whear, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire